

Annie Tardits

« Se reconnaître » dans la passe ?¹

En 1963, Lacan "n'est plus reconnu comme analyste didacticien" : ce sont les termes de la directive de Stockholm. Dès 1964, il interprétera cette radiation en termes d'excommunication, dans une identification réitérée à l'hérétique qui n'est pas sans peser sur le destin du mouvement lacanien. Car l'hérétique, quoi qu'il en dise éventuellement, veut la séparation à laquelle il est contraint : c'est sa *pertinacia*. De cette position particulière, Lacan se met au pied du mur de répondre de la didactique, qu'il fait équivaloir à la "psychanalyse pure". Il en répond théoriquement avec son séminaire et institutionnellement avec l'Ecole. De ces deux lieux, son enseignement et l'Ecole, maintenus par lui distincts, il continue, en bon hérétique, de s'adresser à l'Eglise qui l'a exclu.

Cette adresse n'est pas sans être entendue. En témoignent les débats qui, en France dans les années 60 et 70, ont animé l'Institut et l'A.P.F. sur la formation des analystes². Ainsi ces débats interrogent la façon dont l'institution entend se faire agent de l'acte analytique. Ils tentent d'inclure la société des analystes dans la théorie du transfert en mettant à jour comment l'institution d'un "transfert idéalisant" infléchit l'analyse dans le sens des idéaux de l'institution. Des modifications institutionnelles (suppression de la présélection à l'Institut, de la liste des didacticiens à l'A.P.F.) et des modifications de vocabulaire (déclin du terme "didactique", accent mis sur le "désir" - quoique plutôt désir de devenir analyste que désir de l'analyste) tirent des conséquences de ces débats et crises auxquels ne sont pas étrangère la radiation de Lacan et les réponses qu'il y donne.

Mais ces débats, qui dégagent une contradiction entre "la transmission d'une vérité subversive" et "l'exigence d'une structure garante d'un ordre", continuent de supposer "l'exigence de rigueur dans la transmission" à la seule institution. "L'extra-territorialité de la pratique analytique" selon Laplanche devient dès lors le refuge de cette "extra-

¹ Ce texte reprend des éléments d'une intervention au collège de la passe du 10 mai 1996.

² Histoire en France de la "formation la plus appropriée...", dans *Revue internationale d'histoire de la psychanalyse*, n° 2, 1989, p. 293 et sv.

territorialité scientifique" où, selon Lacan, l'I.P.A. se soutient et par laquelle elle protège ses tenants d'une réduction des devoirs qu'implique le désir de l'analyste³. Que reste-t-il alors à l'institution pour son exigence de rigueur dans la transmission ? Encore et toujours la reconnaissance d'une compétence, d'une qualification pratique et théorique. Ces débats s'arrêtent devant le principe que l'analyste ne s'autorise que de lui-même, principe considéré comme une auto-sélection donnant lieu au mieux, lui aussi, à une "reconnaissance entre soi" dont on rend compte "dans le style de la maison mère". L'arrêt devant ce principe doit-il pourtant nous étonner si nous considérons les difficultés persistantes, dans le mouvement lacanien, à soutenir, trente ans après, la proposition de Lacan sur le psychanalyste de l'Ecole ? En 1970, Lacan a pu faire écho à ces débats qui lui parvenaient, ronéotypés, de l'Institut : "À n'emporter aucune proposition d'aller plus loin dans ces impasses, tous les courages, c'est ce que plus haut je laisse entendre, sont permis"⁴.

En 1967, avec sa proposition, Lacan énonce donc un principe théorique et institutionnel : l'analyste ne s'autorise que de lui-même. Ce principe était déjà à l'œuvre, quoique non formulé, dans l'annuaire de 1965, où des analystes non reconnus faisaient déclaration de leur pratique de l'analyse. Lacan énonce ce principe dans le temps où il nomme "passe" le passage de l'analysant à l'analyste, temps où il produit le dispositif pour en rendre compte, pour "attaquer" l'acte "par le biais dont il s'institue dans l'agent" ; temps où il énonce les repères structuraux de la fin de l'analyse où se décide ce passage. Ça se décide, ce n'est pas l'analysant qui décide de l'acte, l'analyste non plus, pas davantage l'institution. Ça se décide et ça décide, ça sépare et ça fait choir. Dans cette fin, que l'on peut qualifier de réelle pour la distinguer de la "fin apparente", l'acte s'institue dans l'agent ; d'un sujet subverti il fait un agent. Le désir de l'analyste advient de cette subversion, il advient dans un au-delà de la psychanalyse qui pourtant centre la cure, et qui peut se dire avec le poète : "C'était à l'arrivée, entre centre et absence."

Des analystes expérimentés et honorables, didacticiens ou contrôleurs reconnus, peuvent sans doute suffire à reconnaître une compétence, une qualification pratique ou théorique. Dans cette reconnaissance autorisante, l'identification à l'analyste, de structure, opère. C'est la reconnaissance du même - même savoir, mêmes traits, même

³ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », 1ère version, *Analytica*, n° 8.

⁴ J. Lacan, « Discours à l'E. F. P. » dans *Scilicet*, n° 2-3, 1970, p. 27.

parcours, même honorabilité - dont les effets de stagnation théorique et clinique comme de dogmatisation institutionnelle sont bien repérés ; la supposition d'un sujet impliqué dans le savoir —cette supposition qui fait le transfert— n' est absolument pas entamée : ni dans la demande de reconnaissance, ni dans la reconnaissance elle-même. L'infinitisation du transfert, dans la cure comme dans l'institution, s'y assure avec ses effets d'hainamoration, fût-ce dans la modalité de l'indifférence.

Répondre du principe que l'analyste ne s'autorise que de lui-même, répondre d'une autorisation de cet ordre, répondre de l'acte, se situe dans une tout autre dimension que la reconnaissance d'une qualification ou d'une pratique. Et pourtant, en 1967, Lacan attend de cette réponse "un nouveau mode d'accession du psychanalyste à une garantie collective"⁵. Dans le dispositif de la Proposition, un psychanalyste, supposé s'être autorisé de lui-même, parle de son analyse "pour se faire autoriser comme analyste de l'Ecole" ; il en parle à des passeurs désignés par leur analyste pour être advenus, ou revenus, au vif de cette passe, "encore liés au dénouement de leur expérience personnelle"⁶.

Le dispositif de la passe est la seule alternative inventée par Lacan à l'infinitisation du sujet supposé savoir, et donc aux effets de cléricatisation par le transfert. L'antique investiture du clerc a en effet la vie dure ; elle peut venir à s'abriter dans un leurre de laïcisation : médicale par exemple, psychanalytique pourquoi pas. Y a-t-il d'autre voie que cette invention de Lacan pour soutenir l'avenir de la psychanalyse comme profane ? Y a-t-il d'autre fondement à l'analyse comme profane que de pouvoir articuler singulièrement et collectivement le signifiant de la barre sur l'Autre dans son rapport à la castration et à l'objet *a* ? Ça s'articule singulièrement dans la cure, et ce n'est pas une mince affaire, c'est plutôt une drôle d'affaire. L'articuler collectivement peut-il être autre chose que de s'en faire les récitants ? Le dispositif peut-il permettre d'articuler collectivement le signifiant de la barre sur l'Autre ?

La reconnaissance du même —même trait, même honorabilité, même savoir— par des "uns" déjà reconnus opère dans tous les processus de qualification. Pour ce qui est de la psychanalyse, le "même" à reconnaître peut se spécifier ainsi : ceux que l'on recrute semblent croire à l'inconscient. Ils disent qu'ils y croient, ils peuvent même l'écrire, ils

⁵ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », *op. cit.*, p. 20.

⁶ J. Lacan, Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École, dans *Scilicet*, n° 1, 1968, p. 26.

semblent y croire au point de s'être engagés dans une analyse et de transférer sur l'analyste le sujet supposé au savoir inconscient. Mais, si on suit Lacan dans son *Discours à l'E.F.P.*, "croire à l'inconscient pour se recruter" serait tout autre chose que "se recruter de semblants d'y croire"⁷. Croire à l'inconscient pour se recruter peut faire très peur car "l'inconscient, lui, ne fait pas semblant", car l'acte qui du sujet subverti fait l'agent du discours analytique serait "l'acte qui ne supporte pas le semblant".

Le psychanalyste pourrait-il vouloir - d'un vouloir qui ne soit pas à la manqué - croire à l'inconscient pour se recruter ? En quoi la proposition, mince comme un cheveu, de la passe pourrait-elle supporter cette croyance ? En quoi cette croyance diffère-t-elle de la croyance au sujet supposé savoir, soit, en dernier terme, à Dieu ? Qu'en est-il du rapport de la croyance à l'inconscient avec la "certitude réelle" dont Freud dit qu'elle laisse indifférent à la contradiction et à la reconnaissance⁸ ? implique-t-elle un autre mode de reconnaissance que la reconnaissance du même, soit du déjà connu ?

Le 15 février 1977, Lacan revient sur sa proposition de 1967 : "La passe dont il s'agit, je ne l'ai envisagée que d'une façon tâtonnante, comme quelque chose qui ne veut rien dire que se reconnaître entre soir, si je puis m'exprimer ainsi, à condition que nous y insérions un a-v après la première lettre, se reconnaître entre s-av-oir"⁹. De quel savoir s'agit-il dans cette reconnaissance entre s-av-oir ? Dans son séminaire sur l'acte psychanalytique, Lacan a formulé de façon resserrée ce qui peut advenir, à terme, de cet inconscient qu'il a traduit par le sujet supposé savoir : c'est un savoir sans sujet auquel le sujet a été attribué par supposition. On peut donc avancer que le savoir concerné par cette reconnaissance-là est au plus près de ce "rogaton de savoir", de ce bout de savoir sans sujet à quoi, grâce à la supposition d'un sujet au savoir, "l'opération-vérité" de l'analyse a réduit le savoir inconscient en l'objectivant.

L'objectivation de l'inconscient est nécessaire pour donner son statut à l'analyse, elle requiert le redoublement du "je sais qu'il sait" en "je sais qu'il sait que je sais qu'il sait". Mais, dans cette même séance de février 77, Lacan précise ce "il sait", qu'il fait équivaloir à l'Autre, à l'inconscient : "Il sait dans l'absolu, et seulement dans l'absolu, il sait que je sais ce qu'il y

⁷ J. Lacan, « Discours à l'E.F.P. », *op. cit.*, p. 29.

⁸ S. Freud, Lettre à Marie Bonaparte, 26 juin 1926.

⁹ J. Lacan, *Séminaire L'insu que sait de l'une bévue s'aile à mourre*, inédit.

avait dans la lettre, mais que je le sais tout seul. En réalité, il ne sait donc rien, sinon que je le sais mais que ce n'est pas raison pour que je le lui dise". Dans le conte d'E. Poë, qui fait le fond de cette séance du Séminaire, la vérité de ce savoir n'éclate pas, elle ne vient pas à se dire. C'est que ce "il sait", dont le savoir absolu peut faire figure, "se tait s'il veut se taire", et la vérité de ce savoir est sans voix pour demander à être dite - il lui reste à se faire entendre autrement.

Lacan dit avoir répondu par la passe à cet appel muet. Est-ce à dire que la réponse par la passe forcerait, sans le réduire, l'impossible à dire, en ce point où le "il ne sait pas" de l'Autre recouvre le "il ne savait pas" du sujet ? En quoi le réel du dispositif ternaire de la passe fait-il réponse à cet impossible du sujet par un dire de l'impossible ? Le conte de E. Poë se tient dans l'imminence que le roi, une des figures du sujet imbécile et aveuglé, ait connaissance de la lettre. Mais que la lettre lui soit adressée et qu'elle ait à lui parvenir implique-t-il qu'il la connaît déjà et qu'il la reconnaisse quand elle arrive à destination ? De quel ordre est cette reconnaissance ? Qu'il la reconnaisse implique-t-il qu'il la sache ? Qu'en est-il de ce "il" qui reconnaît, alors même qu'un sujet n'est plus supposé au savoir inconscient ?

Se reconnaître entre s-av-oir serait autre chose que se reconnaître, dans une réciprocité, entre sujets de l'inconscient. *Se* n'est pas du "moi", ni du "moi je", pas même du sujet. Plutôt pourrait-on tenter cette formulation : des bouts de savoir sans sujet *se* reconnaissent. *Se*, bout de savoir sans sujet, *se* reconnaît. *Se* reconnaître, reconnaître ce savoir qui gît et joue dans *l'entre soir*, ce savoir qui s'invente pour de *l'entre soir* faire savoir, c'est reconnaître *se* dont s'autorise l'analyste, ce "lui-même" que le sujet ne peut faire sien, ni partager.

Lacan fait équivaloir cette reconnaissance à une reconnaissance dans le noir du nœud borroméen. *Se*, bout de savoir sans sujet, n'est pas sans passer par des sujets qui se reconnaissent être ce bout de savoir dont s'autorise l'analyste. *Se* reconnaître passe par des façons d'affecter les sujets, et donc d'aller au corps, pour autant que c'est la vérité de ce bout de savoir qui vient au dire. Le peu d'image qui s'appréhende dans le noir donne à entendre que l'imaginaire qui est en jeu dans ce joint de la vérité au réel du sujet est un autre imaginaire que celui qui s'organise de la prégnance du visuel et de la forme livrée au miroir. Appréhender cet imaginaire, qui se soutient plus du corps comme reste que de l'Idéal du moi, suppose sans doute que l'on se rompe à ce que Lacan appelle son nouveau *mos geometricus*, sa géométrie de nœuds qui tente d'approcher autrement la

façon énigmatique dont le corps et le langage copulent entre eux, grâce au réel.

Il serait sans doute opportun de rapporter le *se reconnaître entre soir* au *Temps logique* qui déjà destituait le visuel en faisant prévaloir la structure temporelle sur la conception spatialisante du procès logique¹⁰. Ce texte isole le sujet de l'assertion conclusive d'avec la pure réciprocité et formule l'acte de conclure selon deux modalités : *l'assertion subjective* et *la vérification désubjectivée*. Ces deux modalités, "Je me suis hâté de conclure que je suis un blanc [...]" et "On doit savoir qu'on est un blanc quand [...]" ne sont pas, dans le champ de la psychanalyse, l'une sans l'autre. À l'envers de la reconnaissance du même et de l'autre, du déjà connu, fût-ce d'autres semblants de croire à l'inconscient, la reconnaissance mise en jeu dans la passe pourrait-elle être reconnaissance de la pure différence ? Le *se* qui existe à tout ce qu'un sujet peut reconnaître comme sien, le *se* de la pure différence c'est ce qui est nommé l'analyste.

Les effets de déliaison de ce "reconnaître" un peu particulier ont été déjà repérés. Notre dispositif de passe, où le cartel se dissout après sa réponse au passant, ne donne pas beaucoup de confort pour parer à ces effets. Une façon d'y parer est d'accepter qu'il faut du temps pour élaborer ce bout de savoir. Il faut du temps et quelque désir de savoir. Car il ne s'agit pas seulement de ne pas méconnaître le réel de l'expérience, tant pour l'analyste que pour le groupe qui, très normalement, tentent de s'assurer de cette méconnaissance. À ce réel, peut-on accéder un tant soit peu ? Qu'un savoir accède au réel permet, comme l'indique le savoir de la science, de déterminer ce réel, de l'émouvoir. Accéder au réel de l'expérience pourrait orienter la pratique des cures et peut-être de l'institution. Le dispositif de la passe peut-il y contribuer tant pour l'analyste que pour l'école ? Il permet, pour le passant, qu'advienne l'après-coup de ce moment où "l'expérience de la cure est poussée au point qui en figure la finitude pour en permettre l'après-coup"; il peut aussi lui donner chance d'entendre que "sa vérité n'est pas venue à la barre". À l'École il donne chance de se fonder, dans l'après-coup, en "communauté d'expérience" et d'accéder au réel dont elle se fonde.

Le collectif que peut constituer cette "communauté d'expérience" ne fait pas foule; il ne peut s'assurer, sans se démentir, des effets de transfert dans l'institution. Sa visée ne peut être de légitimer des analystes à se dire lacaniens ou freudiens grâce à l'établissement par des clercs d'une

¹⁰ J. Lacan, « Le temps logique et l'assertion de certitude anticipée », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.

orthodoxie. Plutôt doit-il tenter de supporter la fragilité d'un collectif qui s'assure du "sans commune mesure" et du non partageable de l'objet *a*, d'un Autre dont se trouve effacé ce que "Je" ne savait pas, ne voulait pas savoir. À cet Autre, marqué de cet effacement, s'adresse plutôt un : "Qu'il sache comme étant de lui ce que je ne savais pas de l'être du savoir, et qui a maintenant pour effet que ce que je ne savais pas est de lui effacé"¹¹.

Dans un moment qui n'y engage pas beaucoup, nous tentons de soutenir et de traiter l'aporie de la proposition de Lacan : la "communauté d'expérience", supposée et requise par le dispositif de la passe, ne peut être fondée que de lui, de son expérience toujours à venir. L'E. F. P. n'a sans doute pas résisté à cette aporie que la *Lettre aux italiens* mettait à jour en espérant la réduire. Ce qu'on nomme aujourd'hui "passe à l'entrée" tente de contourner cette aporie en détournant le concept de passe : il s'agit de vérifier le transfert et non pas l'acte. La feinte mise en jeu veut donner à croire que ladite "passe à l'entrée" applique la *Lettre aux italiens*, voire les indications finales du *Discours à l'E. F. P.*. De fait, en instituant le recrutement de "semblants d'y croire", elle institutionnalise le transfert, rejoignant ainsi les pratiques de l'I.P.A. ... avant ses débats des années 60.

S'appuyer sur la logique de l'après-coup, avec sa double dimension d'anticipation et de rétroaction, peut-il aider à soutenir cette aporie ? Nous anticipons qu'il y a de l'analyste, et qu'il s'autorise de lui-même. C'est ce qu'inscrit l'initiative laissée à chacun de se déclarer psychanalyste auprès de l'école. Mais qu'il y ait de l'analyste est à vérifier rétroactivement, cette exigence de vérification n'étant pas seulement le fait de l'institution mais étant incluse dans le procès de "descente logique" qu'engage l'assertion de certitude anticipée. Nous anticipons que ce principe et sa vérification peuvent engager un certain fonctionnement institutionnel. C'est ce qu'inscrit entre autres l'hypothèse que nous avons faite qu'il y a de la transmission d'une Ecole à l'autre et qu'elle passe, pour une part, par les nominations d'A.E. Cette hypothèse de la transmission d'une lettre d'une histoire institutionnelle à une autre est à vérifier. Qu'il y ait de la transmission est à vérifier, et de quelle transmission il s'agit. Qu'est-ce qui de l'invention de Freud se transmet ? Qu'est-ce qui ne se transmet pas et est à réinventer ? Quelles sont les conditions pour que s'invente le savoir qui accède au réel du sujet ?

¹¹ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », *op. cit.*, p. 18.